



2020-06  
149

## 01 - OUVERTURE DE SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILLES

Le Conseil de la municipalité de Saint-Gilles siège en séance ordinaire ce 22 juin 2020, à 20 h 00 à huis clos au 151, rue Martineau. Chaque membre du conseil s'est identifié individuellement.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Gérard Grondin  
Siège #2 - Bruno Montminy  
Siège #4 - Carole Dubois  
Siège #5 - Yvan Champagne  
Siège #6 - Jimmy Richard

Sont absents à cette séance :Siège #3 - Patricia St-Hilaire

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Robert Samson;

### 1 – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Considérant, le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant, le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

Considérant, qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter;

En conséquence, il est proposé par. Mme Carole Dubois

Que le Conseil municipal de Saint-Gilles accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer.

Que, les membres du Conseil étant tous présents, ils renoncent unanimement à l'avis de convocation qui devait précéder la présente séance. Ils consentent également unanimement à ce que soient discutés et

traités, lors de la présente séance, les points inscrits à l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## **02 - MOT DU MAIRE**

Inscrire mot ici

## **03 - MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM**

Voir les documents joints

## **04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

## **05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**01 - OUVERTURE DE SÉANCE**

**02 - MOT DU MAIRE**

**03 - MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM**

**04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**07 - FINANCES**

**07.01** - Projet de règlement d'emprunt 576-20 Remplacement d'un ponceau au ruisseau Malbrook

**07.02** - Appel d'offres sur invitation - Travaux pour le changement de ponceau rang Ste-Anne

**08 - URBANISME**

**08.01** - Acceptation finale de la phase 2 - Projet développement domiciliaire GPL2

**09 - LOISIRS**

**10 - INFRASTRUCTURES**

**11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS**

**12 - RESSOURCES HUMAINES**

**12.01** - Embauche d'un étudiant - Embellissement

**13 - CONTENTIEUX**

**14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE**

**15 - SÉCURITE CIVILE**

**16 - VARIA**

**17 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION**

En conséquence,

Il est proposé par M. Yvan Champagner et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

## **06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

*Il n'est pas permis d'adopter un procès-verbal pour une séance tenue antérieurement.*

## **07 - FINANCES**

Projet de règlement 576-20 - Remplacement d'un ponceau rang Ste-Anne

2020-06  
150

### **07.01 - Projet de règlement d'emprunt 576-20 Remplacement d'un ponceau au ruisseau Malbrook**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Gilles est régie par le *Code municipal du Québec* c. C-27.1;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Gilles doit remplacer un important ponceau brisé sur le rang Ste-Anne;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne possède pas dans son fonds général, non autrement approprié, les deniers nécessaires à la réalisation de ce projet et qu'en conséquence, il est requis de financer ces ouvrages à même un emprunt à long terme de 150 000 \$, remboursable sur une période de 15 ans;

Considérant qu'un avis de motion a été donné par le conseiller M. Yvan Champagne à la séance régulière du 13 mai 2020;

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire d'adopter le projet règlement 576-20 - *Règlement décrétant un emprunt de 150 000 \$ et une dépense de 150 000 \$ pour le remplacement d'un ponceau sur le rang Ste-Anne;*

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de M. Yvan Champagne, appuyé par M. Gérard Grondin que le projet de règlement numéro 576-20 est adopté à cette séance du 22 juin 2020

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2020-06  
151

### **07.02 - Appel d'offres sur invitation - Travaux pour le changement de ponceau rang Ste-Anne**

Considérant le document d'appel d'offres sur invitation;

Considérant que les travaux doivent débuter dans les meilleurs délais possibles;

Considérant qu'une période de dix (10) jours ouvrables doit être permise

aux soumissionnaires pour déposer leurs soumissions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yvan Champagne, appuyé par Mme Carole Dubois

que le conseil municipal autorise le directeur général par intérim à procéder à cet appel d'offres dès le 23 juin 2020

## **08 - URBANISME**

Sujet non mentionné dans l'avis de convocation.

**2020-06  
152**

### **08.01 - Acceptation finale de la phase 2 - Projet développement domiciliaire GPL2**

Considérant que l'ingénieur de la firme APEX mandaté pour superviser la construction de la Phase 2, de la rue de la Perse dans le secteur des Étoiles, nous a confirmé par écrit que les travaux sont conformes à leurs exigences;

Considérant que notre contremaître après inspection nous a certifié par écrit que les travaux sont complétés;

Il est proposé par M. Gérard Grondin, appuyé par M. Jimmy Richard,

D'accepter de municipaliser la Phase 2 de la rue de la Perse construite telle que sur le plan accepté par la municipalité. De ce fait, la municipalité prend charge dudit tronçon de rue et autorise le maire et le directeur général à signer l'acte notarié d'acquisition de cette portion de rue;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2020-06  
153**

### **08.02 - Adoption du 2ième projet de résolution - PPCMOI Manoir Le Beau Rivage**

Considérant que, une demande de PPCMOI est déposée pour les lots 4 498 786 et 6 255 792;

Considérant que, cette demande vise l'agrandissement de la résidence pour personnes âgées pour l'ajout d'une unité prothétique de 14 chambres pour une clientèle souffrant d'Alzheimer;

Considérant que, le projet particulier de construction déposé est assujéti au mécanisme de consultation publique, d'approbation référendaire et d'approbation de la MRC;

Considérant que, le projet déroge au règlement de zonage numéro 363-08 concernant le coefficient du sol.

Considérant que, il serait favorable que la façade soit en alignement avec le voisin de droite;

Considérant que, la construction projetée n'a qu'un seul étage;

Considérant que le 1er projet de résolution 2020-03-48 a été adopté le 9 mars 2020;

Considérant qu'une consultation écrite a été tenue conformément à l'arrêté ministériel n°2020-033, soit par courriel ou par courrier entre le 1<sup>er</sup> juin et le 16 juin 2020 et aucun commentaire ou suggestion n'a été déposé à la municipalité;

Il est proposé par M. Bruno Montmigny,

Appuyé par M. Jimmy Richard

Que, le Conseil municipal, suite aux recommandations du CCU, approuve par résolution ce 2<sup>ième</sup> projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) tel que présenté par le requérant pour l'agrandissement projeté au 1600, rue Principale puisqu'il respecte tous les objectifs et les critères relatifs au règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'immeuble (PPCMOI) numéro 381-09;

Que, le promoteur devra s'assurer de rencontrer toutes les exigences de protection et prévention incendie relié à l'usage d'un bâtiment de cette envergure et de sa clientèle.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

## **09 - LOISIRS**

Sujet non mentionné dans l'avis de convocation.

## **10 - INFRASTRUCTURES**

Sujet non mentionné dans l'avis de convocation.

## **11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS**

Sujet non mentionné dans l'avis de convocation.

## **12 - RESSOURCES HUMAINES**

Sujet non mentionné dans l'avis de convocation.

**2020-06  
154**

### **12.01 - Embauche d'un étudiant - Embellissement**

Considérant qu'il y a lieu d'affecter un employé étudiant aux aménagements d'embellissement de la Municipalité;

Considérant les entrevues effectuées le 17 mars 2020 par le contremaître aux infrastructures;

Considérant sa recommandation d'embauche;

Il est proposé par M. Jimmy Richard, appuyé par M. Yvan Champagne

d'embaucher Mme Nancy Tremblay comme employée étudiante aux services des travaux publics - section embellissement.

**2020-06  
155**

### **12.01.01 - Soutien au préposé à l'embellissement**

Considérant que la secrétaire aux loisirs possède une expérience pertinente en horticulture et qu'elle possède une disponibilité en dehors de son horaire de travail au service des loisirs;

Il est proposé par M. Bruno Montmigny., appuyé par Mme Carole Dubois

De recourir, avec l'accord de la partie syndicale, aux services de la secrétaire aux loisirs, pour guider, seulement en début de saison, les personnes qui sont responsables de la mise en place et de l'entretien des fleurs, et ce, pour un maximum, de deux jours/semaine, en sus de ses heures de travail au service des loisirs.

***La présente résolution abroge la résolution 2020-05-129***

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

### **13 - CONTENTIEUX**

Sujet non mentionné dans l'avis de convocation.

### **14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE**

Sujet non mentionné dans l'avis de convocation.

### **15 - SÉCURITE CIVILE**

Sujet non mentionné dans l'avis de convocation.

### **16 - VARIA**

Aucun sujet

### **17 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**2020-06  
156**

### **18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Mme Carole Dubois et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire soit levée à 21:00.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

---

Robert Samson, maire

---

René Tousignant, directeur général / secrétaire-trésorier intérimaire